

**M. Jorgenson:** J'assure au député que je traitais de ce bill particulier. Je n'entends pas le passer en revue article par article. Je parlais de cet article, parce qu'il figure dans le bill, et voulais qu'il fasse partie de mes remarques générales. L'étude détaillée du bill viendra à son heure.

Je remarque enfin qu'on a retrouvé le ministre. Il pourrait peut-être poursuivre ses propres remarques dès maintenant, puis je pourrais reprendre les miennes après lui, si je pouvais obtenir la permission de le faire. Je suis sûr que le ministre voudrait faire une déclaration.

**L'hon. M. Turner:** Elle n'empêchera aucunement le député de poursuivre son discours.

**M. l'Orateur:** La parole est au ministre des Forêts.

[Français]

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur le président, j'espère que les honorables députés de la Chambre m'excuseront. J'ai été ici jusqu'à 5 heures et 30 minutes et je croyais que mon projet de loi ne serait appelé qu'un peu plus tard. Je m'en excuse auprès d'eux.

La première lecture de ce bill a eu lieu le 18 mars, et c'est l'honorable ministre des Pêcheries (M. Robichaud) qui, à cette occasion, a bien voulu me remplacer à la Chambre. Les honorables députés savent qu'à ce moment-là, je relevais d'une maladie, je ne pouvais pas être ici bien que j'eusse voulu leur indiquer ce que je vais maintenant leur dire clairement.

Nous n'avions nullement l'intention de présenter un amendement à la loi connue sous le nom de l'ARDA. C'est le ministère de la Justice qui, au cours de l'an dernier, a cru que la loi qui avait été adoptée en 1961, restreignait ces projets en milieu rural, dans les régions où l'agriculture était possible, qui étaient soumis par les gouvernements provinciaux et approuvés par le gouvernement fédéral.

Et, on a suscité des doutes au ministère de la Justice sur la légalité de certains projets qui nous avaient été soumis par certaines provinces et qui affectaient les régions rurales, mais qui ne se faisaient pas dans un milieu où l'agriculture était possible, et je pense surtout à la province de Terre-Neuve et à certaines régions de la province de Québec.

• (7.20 p.m.)

Ce n'est qu'après de longues discussions avec le ministère de la Justice que nous sommes décidés à présenter un amendement à la loi votée en 1961. S'il n'y avait donc pas eu cette insistance du ministère de la Justice,

ou cette interprétation de la loi de 1961, le bill C-152 que nous étudions aujourd'hui n'aurait pas sa raison d'être.

C'est pourquoi je voudrais immédiatement rassurer tous les députés et dire que nous n'avons nullement l'intention de faire disparaître cette loi que l'on connaît sous le sigle de l'ARDA. Bien au contraire, j'aurai le plaisir, dans quelques minutes, de proposer un amendement au paragraphe 1, de l'article 2, qui va consacrer définitivement le sigle ARDA.

Si les honorables députés veulent se reporter au chapitre 30, 9-10, Elisabeth II, loi prévoyant la remise en valeur des terres agricoles et l'aménagement des régions rurales au Canada, sanctionnée le 22 juin 1961, ils remarqueront que dans le titre abrégé de la loi, il n'est nullement question du sigle ARDA, pas plus en français qu'en anglais. Et je crois qu'à cause de l'importance de cette loi, qui a été votée à l'unanimité par la Chambre le 31 mai 1961, après un vibrant plaidoyer de l'honorable ministre de l'Agriculture de l'époque, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), il est important de consacrer dans les faits et dans la loi le sigle ARDA.

Cela, je pense, rassurera tous les députés, et n'eut été l'obligation dans laquelle nous nous trouvions de modifier la loi, nous aurions continué à employer ce sigle qui, jusqu'à maintenant, n'est pas dans la loi.

On se souviendra que c'est le 15 décembre 1960 que l'honorable ministre de l'Agriculture de l'époque, maintenant député de Qu'Appelle, avait proposé la résolution introductrice de cette loi à la Chambre des communes. Il était ministre de l'Agriculture depuis le 11 octobre 1960, et c'est son prédécesseur, l'honorable député de Calgary-Nord—je pense que ce n'est pas généralement connu, en cette enceinte—qui avait pris l'initiative de proposer au gouvernement du temps la loi que nous connaissons maintenant comme la loi de l'ARDA. L'honorable député de Calgary-Nord a donc été associé intimement à la préparation de cette loi qui, je suis certain, continue à recevoir l'approbation de tous les députés. Cette loi a été adoptée, comme je le disais tout à l'heure, à l'unanimité, un fait assez rare de nos jours, et j'espère qu'à la fin de nos discussions, aujourd'hui si possible, les honorables députés voudront bien aussi adopter à l'unanimité l'amendement ou les amendements que nous proposons.

Nous proposons exclusivement de rayer de certains articles de la loi le mot «agricole», pour le remplacer, dans certains cas, par le mot «rural». Nous proposons aussi une explication au sujet des comités consultatifs, soit le paragraphe 6 de l'article 7 du projet de loi actuel.